

C'EST DIT DANS "ELLE" UNE PERSONNALITÉ LIVRE SON POINT DE VUE

"Munitions en Tanzanie: pas d'huile sur le feu"

PAR BERNARD ADAM*

En janvier dernier, Marie-Dominique Simonet, ministre wallonne de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations extérieures, accordait à la firme d'armement New Lachaussée une licence lui permettant d'implanter en Tanzanie une chaîne de production de munitions. Face aux réactions houleuses du monde politique, la licence a été suspendue pour trois mois. La question devrait être remise sur le tapis ces jours-ci. Bernard Adam, directeur du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), revient sur les enjeux de ce délicat dossier.

«La Tanzanie se trouve près d'une zone géopolitique extrêmement instable dans laquelle énormément d'armes et de munitions circulent. Elle a connu plusieurs guerres: au cours des dernières années, il y a eu plus de quatre millions de morts au Rwanda, au Burundi et au Congo. D'ailleurs, ce ne sont pas «simplement» des munitions que la firme New Lachaussée compte vendre, mais une machine destinée à la fabrication de munitions. La différence est énorme puisqu'il y a un effet démultiplicateur. Des munitions pourront être produites, dans cette région, pendant des années. Même si la Tanzanie s'est engagée à ne pas exporter ces munitions vers d'autres pays, le risque de prolifération d'armes légères reste important. D'une part, parce qu'il est notoire que les frontières dans ces régions sont poreuses. D'autre part, parce que la Tanzanie est 93^{ème} sur 145 dans la liste de Transparence internationale (liste qui classe les pays en fonction de leur degré de corruption) ! Certaines personnalités tanzaniennes haut placées pourraient utiliser ces munitions à l'insu du gouvernement. Sans parler du danger pour les civils en cas de circulation et d'utilisation d'armes légères par des factions rebelles. Plusieurs rapports d'Amnesty international ont montré la corrélation entre l'abondance des armes légères, les conflits et des conséquences graves, comme les viols et les pillages. Cela se passe dans des zones de non-droit, où la sécurité publique n'existe pas. Face à ces réalités, la question est de savoir quelles valeurs les gouvernements défendent. Dans ce cas, fallait-il privilégier l'intérêt économique immédiat d'une petite catégorie de gens (puisque'il ne s'agissait que de 15 ou 20 emplois pendant un an) ou l'intérêt stratégique international de toute une région, réputée instable et dangereuse, dans laquelle la Belgique déploie beaucoup d'énergie pour assurer stabilité et paix ? Il est faux de croire que si notre pays ne saute pas sur l'occasion, un autre s'emparera du marché. Au contraire. En 2000, l'Allemagne a été confrontée au même type de dossier... Et a refusé d'accorder la licence ! Pour les mêmes raisons. Il existe un code de conduite européen qui permet d'éviter que les pays concurrents «volent» un marché à un pays qui l'a refusé précédemment. Le prochain pays européen qui voudra investir en Tanzanie devra d'abord discuter avec la Belgique. Ce code n'est pas juridiquement contraignant, mais il représente une certaine responsabilité politique que les pays européens doivent respecter. La Russie et la Chine, par contre, sont moins enclins à respecter ce code. On observe malgré tout une réelle évolution et une prise de conscience internationale quant à la problématique de la vente d'armes dans des pays aussi instables que la Tanzanie. Quant aux USA, leur politique est assez restrictive pour leurs exportations d'armes. Bref, il vaudrait mieux instaurer des programmes de développement et désarmer ceux qui détiennent et utilisent illégalement des armes légères. Il est inutile de mettre de l'huile sur le feu dans une région qui a déjà connu un génocide atroce, des guerres, et qui risque de s'enflammer en un instant.»

* directeur du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité)

PROPOS RECELILLIS PAR HELOÏSE COPPÉE